

Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°15

Lundi 12 octobre 2020

Maison de l'intercommunalité - Lillebonne



ÉTAIENT PRESENTS

Collège des administrations de l'Etat

ARS	Emmanuelle MARTIN
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	-
DIRECCTE Normandie	M. GARBE
DREAL Normandie	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Nathalie VISTE
Gendarmerie Nationale (27)	-
Gendarmerie Nationale (76)	-
Police Nationale (76)	Philippe LESAGE, excusé et représenté par M.HOTTELART

Préfecture de l'Eure	Monsieur le Sous-Préfet de Bernay, excusé
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre (76)	Richard PETIT excusé
SDIS 27	Michaël ADLER
SDIS 76	Alexandre CROSS
SIRACED – PC de la Seine Maritime	M.GUERET LAFERTE, excusé, représenté par Ludivine BLOQUEL
Sous-Préfecture du Havre	Vanina NICOLI

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Communauté de communes Roumois Seine	-
Conseil Régional Normandie	-
Caux Seine agglo	Roger BERGOUGNOUX
Département de l'Eure	-
Département de la Seine Maritime	Madame MOUTIER-LECERF, excusée
Mairie de Lillebonne	Christine DECHAMPS excusée et représentée par Damien AUBE

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée, représentée par Patrick BAUDELLOT
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Monsieur VASTE
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

AEPJR	Jean-Philippe PETIT
Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	Patrick WALCZAK
Axiplast	-
Caux Seine Développement	-
CCI Seine Estuaire	Frédérique QUEMION
Ecochoix	Thierry LECERF - excusé
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Éducation nationale	-
Énergie Plus	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	-
FCPE	-

Grand Port Maritime de Rouen	David LEGROS
Hisa Ingenierie	-
France Nature Environnement	-
Logistique France	-
LRBS	-
Oxygène Estuaire	Mickaël BARON
Peep	-
Sonotri	-
Sos Estuaire	-
Trapil	-

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanxeo Elatomères	Fred GUERIN, excusé, représenté par Cyrille LESCANNE
Cabot Carbone	-
Eco Huile	-
Esso Raffinage SAS	-
ExxonMobil Chemical France	Hervé BROUHARD excusé et représenté par Olivier DUMAS
Oréade	-

Primagaz	Gilles GUILLOU
EPR	Noël RECHER
Sevede	Hervé LELIEVRE
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	Fereol MAZARD, excusé, représenté par François DUTHEIL

Collège des salariés des installations classées

CSE CABOT CARBONE	-
CSE/CSSCT ExxonMobil	Fabien GRAS
CSSCT Esso Raffinage	-
CHSCT Arlanxeo Elastomères	Paul JEANNE
Eco Huile	-
Oreade	-
Primagaz	-
EPR	-

CSE Tereos Starch & Sweeteners Lbn	-
CFDT	Luc SAUVAGE
CFE-CGC	-
CFTC	-
CGT	Germinal LANCELIN
FO	-

Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau	Michel REVEILLERE
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée Sébastien LE MEUR
Conseil de développement Caux Seine aggro	Dominique BRULIN

France Chimie	-
UFIP	Marc GRANIER

Invités

Caux Seine aggro	Hélène BRIFFAULT Rachel CARDON Maritxu PENEZ
CCI Seine Estuaire	Sandrine CAPO
Département de la Seine Maritime	Frédéric LE CAM Benoît SILVESTRE
DREAL Normandie	Benoît CHEDMAIL, excusé Fabien GILLERON Stéphane MICHEL

ExxonMobil Chemical France	Bernard DELALANDRE Maksymilian RAVEL
Siraced PC	Mathieu LALLIER
Sous-Préfecture du Havre	Anne MAYAUD Peggy NOLBERT

Compte rendu rédigé par Caux Seine aggro, service risques majeurs, validé par les membres du bureau de la CSS présents et par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 5 novembre 2013),
2. Et/ou représentants présents le 12 octobre 2020.

ORDRE DU JOUR

- Introduction par Madame Vanina NICOLI, Présidente de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfète du Havre
- Approbation du compte rendu du comité du 8 juillet 2020

1. Administration

- Mise à jour des membres de la CSS
- Processus de renouvellement des membres au bureau de la CSS

2. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels

- Incidents par les établissements concernés
- Nouveautés réglementaires par Nathalie VISTE, DREAL Normandie
- Retour d'expérience de l'action de contrôle régionale menée par la DREAL Normandie dans les bâtiments de stockage, Fabien GILLERON
- Convention partenariale de mise à disposition de moyens de prélèvements et analyses dans le cadre de l'instruction du 12 août 2014, par la DREAL, l'AEPJR, Atmo Normandie et le SDIS de la Seine Maritime

3. Bilan des systèmes de gestion de la sécurité 2019, par Jean Philippe PETIT, AEPJR

- Bilan global des entreprises Seveso seuil haut

4. État d'avancement du PPI de Port-Jérôme, par Ludivine BLOQUEL, Siraced PC

- Exercice PPI du 3 décembre 2020
- Nouvelle plaquette PPI

5. État d'avancement du PPRT de Port-Jérôme

- Mode doux, état d'avancement présenté par Benoit SILVESTRE, Département de la Seine Maritime

6. Pouvoir de police du maire et gestion de crise de sécurité civile, par Ludivine BLOQUEL, Siraced PC

GLOSSAIRE

AASQA	Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air	ICSI	Institut pour une culture de sécurité industrielle
AEPJR	Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région	MMR	Mesures de maîtrise des risques
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs	PCS	Plan communal de sauvegarde
DOS	Directeur des opérations de secours	PMA AE	Plan de mise à l'abri des activités économiques
COV	Composé organique volatil	POI	Plan d'opération interne
CSE	Comité social et économique	PPI	Plan particulier d'intervention
CSS	Commission de suivi de site	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer	RD	Route départementale
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
GPMR	Grand Port Maritime de Rouen	SGS	Système de gestion de la sécurité
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile

INTRODUCTION

Vanina NICOLI, Sous-Préfète du Havre, propose de commencer l'ordre du jour de cette 15^{ème} réunion de la CSS de Port-Jérôme. Compte tenu de la situation sanitaire, elle demande à ce que chacun conserve son masque.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 8 JUILLET 2020

Vanina NICOLI demande si ce compte rendu appelle des observations ou des demandes de modifications particulières.

Frédéric LE CAM, Département 76, souhaite revenir sur un élément discuté lors de la CSS de juillet 2020 organisé en comité restreint. Lors d'une CSS de 2012, ExxonMobil avait présenté le projet de barriérage et avait indiqué que l'entreprise en assurerait le coût. ExxonMobil revient aujourd'hui sur ce financement et demande à ce qu'il soit à nouveau discuté. Le Département a d'ores et déjà participé au financement, non directement des barrières, mais avec la mise en place du nouveau jalonnement.

Jean Philippe PETIT explique que le règlement du PPRT ne mentionne pas le financement des barrières imposées. À l'origine du projet, ExxonMobil se chargeait de l'arrivée électrique et des aménagements des massifs en béton. Afin d'accélérer le processus de mise en œuvre, ExxonMobil a pris à sa charge l'ensemble des frais. À ce jour, tous les frais ont été supportés par ExxonMobil.

Bernard DELALANDRE confirme qu'initialement des discussions avaient conclu à un financement par ExxonMobil de l'énergie et des supports béton. Mais aucune décision de répartition des coûts n'avait été prise.

Un relevé issu de l'historique des CSS sera effectué.

Dominique BRULIN était excusé à la CSS du 8 juillet. Il demande que cela soit indiqué.

Le compte rendu de la commission du 8 juillet 2020 est considéré comme approuvé.

1. ADMINISTRATION

- **Mise à jour des membres de la CSS**

La dernière mise à jour date de novembre 2016. Une nouvelle mise à jour va être effectuée suite aux élections municipales et aux élections professionnelles. Cela concerne essentiellement le collège des collectivités locales et le collège des salariés.

Globalement, une actualisation sera également effectuée.

- **Processus de renouvellement des membres au bureau de la CSS**

Ce renouvellement est activé en raison de mouvements au sein des différents collèges. Un appel à candidature a été effectué le 21 septembre. Il n'est pas nécessaire de procéder à un vote mais il faut trouver une entente au sein de tous les collèges. Des représentants ont, d'ores et déjà, été désignés. Toutefois, certains collèges n'ont pas trouvé candidats.

Le choix pourra se faire ultérieurement, en tout état de cause avant la prochaine séance qui aura lieu au premier semestre 2021. Cette présentation a pour objectif de relancer les candidatures

Fabien GRAS représente actuellement les salariés au sein de la CSS. Il a organisé une réunion avec l'ensemble des représentants du personnel. Malgré son appel, ils n'étaient que 2 en réunion : lui-même pour le CSSCT d'EMCF et un représentant du CSSCT d'ERSAF. Il en appelle aux entreprises afin qu'elles relaient l'information aux représentants de CSSCT. Enfin, pour rappel, il est préconisé de désigner un représentant parmi les entreprises générant des risques (Seveso) et un deuxième parmi les entreprises de déchets.

Vanina NICOLI souhaite que la représentation au bureau soit complète.

2. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION, PAR UN REPRESENTANT DE LA DREAL NORMANDIE ET LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

- **Incidents par les établissements concernés**

Il n'y a pas d'incident marquant depuis la dernière commission.

- **Nouveautés réglementaires par Nathalie VISTE, DREAL Normandie**

Il ne s'agit que de textes en relation avec l'évènement de Lubrizol / Normandie Logistique.

Décret n°2020-116 du 24/09/20 relatif aux règles applicables aux installations dans lesquelles des substances dangereuses sont présentes dans des quantités telles qu'elles peuvent être à l'origine d'accidents majeurs	Complément apporté à la réglementation française par rapport à la directive Seveso 3, essentiellement sur les échanges entre les établissements Seveso et les activités à proximité. Le texte introduit : <ul style="list-style-type: none">• La notion de recensement de technologies à coût économiquement acceptable à examiner par les établissements Seveso haut.• Une fréquence minimale d'exercice POI : 1 an pour les Seveso seuil haut et 3 ans pour les autres établissements soumis à POI. Sur Port-Jérôme tous les établissements Seveso seuil haut font déjà au moins un exercice par an.
Décret n°2020-1169 du 24/09/20 modifiant la nomenclature des ICPE	Rubriques qui concernent les entrepôts des produits combustibles.
Arrêté du 24/09/20	Applicable pour les sites Seveso haut et les sites Seveso bas. Il détaille le contenu du POI et en particulier les moyens et méthodes prévus pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur et les dispositions assurant les premiers prélèvements et analyses dans l'environnement en cas d'accident Complément à apporter aux études de dangers pour caractériser les produits de décompositions susceptibles d'être émis en cas d'incendie
Arrêté ministériel du 24/09/20 relatif aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510	Renforcement des prescriptions et mises en cohérence
Arrêté du 24/09/20 relatif au stockage des récipients de liquide inflammable	Prescription des dispositions particulières issues là aussi du retour d'expérience de Lubrizol / Normandie Logistique
Arrêté du 24/09/20 sur le stockage de réservoir aérien de liquides inflammables	
Arrêté du 24/09/20	Renforcement des prescriptions sur le recensement des matières stockées, nécessité d'avoir l'état du stock (produits et caractéristiques), accès aux informations à distance ...

Nathalie VISTE n'est pas entrée dans le détail car les prescriptions ajoutées sont importantes. De plus, les délais d'application sont eux aussi différents.

Si les membres le souhaitent, une réunion spécifique pourrait être organisée. Le bureau et/ou l'AEPJR seront consultés pour organiser une présentation ad hoc.

- **Retour d'expérience de l'action de contrôle régionale menée par la DREAL Normandie dans les bâtiments de stockage, Fabien GILLERON**

Chaque année, le ministère définit des actions nationales. La DREAL Normandie a mené une action renforcée spécifique sur les bâtiments de stockage.

L'action provient du retour d'expériences Lubrizol / Normandie Logistique et il y avait également eu une action nationale 2019 sur les entrepôts de stockage. L'accidentologie montrait un nombre important sur ces entrepôts en particulier sur la rubrique 1510. On parle ici de bâtiment de stockage et non pas d'entrepôts.

En 2019, 36 visites d'inspections ont été réalisées avec des suites administratives et/ou sanction pénales et/ou mesures d'urgences pour 35% d'entre elles. Ce chiffre est élevé au regard de l'ensemble des visites effectuées par la DREAL Normandie.

Les principaux écarts constatés étaient la connaissance des matières combustibles stockées (mal connues et mal maîtrisées), la défense incendie (débit, réserves d'eau, capacité à intervenir), les règles de stockage de produits inflammable (règles de stockage à hauteur inférieure à 5m pour les liquides inflammables).

La DREAL Normandie a rédigé une [plaquette bilan](#)¹ de ces inspections et l'avait présentée à France Chimie et Logistique Seine Normandie.

En 2020, ces contrôles sont poursuivis avec un volume de contrôle important sur peu de temps dès la sortie du confinement. La rubrique 1510 est particulièrement visée mais aussi d'autres types de secteurs d'activités hors rubrique 1510 mais avec des risques au regard des produits stockés.

Il s'agit d'une action complémentaire à l'action nationale qui porte sur la conception, le dimensionnement des conduites de rétention et des écoulements qui amène à ces rétentions. La DREAL Normandie s'intéresse à des sujets en prévention :

- L'inventaire des stocks et sa consultation à distance : plusieurs entreprises dépassaient les seuils autorisés et ont fait l'objet de poursuites administratives.
- Le risque d'effet domino compte tenu de la proximité des entreprises riveraines : 7 sites ont pu revoir dans la journée de l'inspection leur organisation et 7 sites avaient des stockages trop importants et nécessitaient une réorganisation au sein du site ce qui a entraîné des poursuites administratives et/ou pénales.
- La défense incendie : disponibilité des moyens d'extinction, poteaux prescrits mais non installés, des industriels ne connaissant pas le débit des poteaux incendie en simultané, réserves d'eau fuyardes et vides le jour de la visite ...
- Le sprinklage (suivi et entretien, conformité référentiel APSAD) concerne un peu moins de la moitié des sites. Plusieurs sites ont fait l'objet de poursuites dont un a fait l'objet de mesures d'urgences car les produits stockés n'étaient pas en adéquation avec le sprinklage installé.

59 sites ont été contrôlés courant juin 2020, mobilisant 24 inspecteurs. La majorité des visites ont été réalisées de manière inopinée.

Il n'y a pas de spécificité des zones industrielles entre Rouen, Le Havre et Port-Jérôme ; les entreprises ont le même comportement.

Sur Port-Jérôme, 5 sites ont été contrôlés, 3 ont fait l'objet de poursuites.

De nouvelles visites seront organisées pour vérifier que les non-conformités ont été levées. Des visites sont poursuivies pendant l'année mais aussi en 2021. Le ministère souhaite que les inspecteurs soient plus sur le terrain afin de renforcer l'action de l'inspection.

Annie LEROY regrette qu'il n'y ait pas suffisamment d'inspecteurs pour contrôler les sites soumis à déclaration. Ces sites pourraient dépasser les seuils autorisés pour atteindre le niveau de l'autorisation.

Fabien GILLERON précise que tous les régimes ont été contrôlés, aussi bien les entreprises soumises à déclaration, à enregistrement qu'à autorisation.

- **Convention partenariale de mise à disposition de moyens de prélèvements et analyses dans le cadre de l'instruction du 12 août 2014, par la DREAL Normandie, l'AEPJR, Atmo Normandie et le SDIS de la Seine-Maritime**

Fabien GILLERON revient sur l'incident de Lubrizol de 2013 avec des émissions odorantes. Une instruction du 12 août 2014 a amené différentes améliorations :

- Disposer d'un réseau d'experts au sein des services de l'État et de la CASU de l'Ineris
- Création d'un réseau de conseil interprofessionnel (USINAID)
- Capacité d'effectuer rapidement des prélèvements et mesures dans l'air ambiant
- Détection des signaux de pollution et diffusion des informations par les associations de surveillance de la qualité de l'air

¹ <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/plaquette-sur-le-bilan-de-l-action-entrepot-2020-a3512.html>

Les prélèvements et analyses en cas d'accident et d'incident doivent permettre :

- De disposer d'échantillons conservatoires représentatifs de l'incident afin de pouvoir effectuer ultérieurement des vérifications sur l'impact des rejets,
- Et disposer régulièrement de résultats de mesures représentatives des émissions hors du site pour estimer l'exposition des populations.

Sur le secteur de Port-Jérôme, 5 sites Seveso seuil haut sont concernés : Arlanxeo Elastomères, ExxonMobil, Esso Raffinage, Tereos, et Oril auxquels s'ajoutent Revima dans le cadre d'une action mutualisée.

4 familles de substances sont concernées :

- Famille 1 : potentiels effets toxiques irréversibles à l'extérieur de l'entreprise
- Famille 2 : retour d'expérience d'un même secteur d'activités, substance ayant déjà été à l'origine « d'inconforts fortes sur de longues distances » au-delà du PPI (avec un minimum de 5km)
- Famille 3 : Substances très odorantes susceptibles d'être présentes dans l'entreprise en quantité supérieure à 200 kg
- Famille 4 : Substances odorantes susceptibles d'être présentes dans l'entreprise en quantité supérieure à 1 000 kg

Les familles 3 et 4 représentent la majorité des produits avec 147 substances identifiées.

Atmo Normandie a défini une matrice disponible sur son site internet, basée sur 2 méthodes : les tubes colorimétriques et les canisters ou sacs de prélèvement. Ces canisters permettent de disposer d'échantillons pendant la phase aiguë de l'évènement. Toutes les substances ne sont pas couvertes par une méthode. Dans le cas de la famille 1, pour les très toxiques, l'exploitant doit proposer une méthode alternative.

Des arrêtés préfectoraux vont être notifiés aux exploitants. Ils doivent ensuite compléter leur POI pour lister les substances et définir les méthodes de prélèvements et d'analyse au regard de l'évènement. Il est possible pour les exploitants de mutualiser les moyens.

Dominique BRULIN voit que les échantillons doivent être conservés mais il existe des substances qui ne se conservent pas.

Annie LEROY demande si les nouveaux arrêtés passeront en Coderst. Fabien GILERON explique que ces arrêtés ne passent pas au Coderst. Néanmoins, Nathalie VISTE explique que les membres du Coderst doivent avoir la liste des arrêtés qui ont déjà été pris par la Préfecture.

Maksymilian RAVEL est responsable environnement au sein du groupe ExxonMobil sur ND de Gravenchon. Il présente la démarche mutualisée menée par l'AEPJR.

Lors de l'incident de 2013, il s'agissait de l'émission d'odeurs à très grandes distances jusque Paris et le sud de l'Angleterre. L'instruction de 2014 fixe le cadre général des moyens à mettre en œuvre pour réaliser des prélèvements lors des incidents.

Il s'agit de 2 types de substances : celles qui sont toxiques et celles qui peuvent entraîner des inconforts type odeurs sur de longues distances. L'avis de fin 2017 donne des modalités plus opérationnelles.

Des groupes de travail ont permis d'identifier les méthodes et les matériels à mobiliser. Des arrêtés préfectoraux spécifiques imposent leur mise en œuvre.

L'AEPJR s'est portée structure de coordination de la mutualisation en partenariat avec les industriels concernés et Atmo Normandie qui apporte une réponse en termes de prélèvements et d'analyses.

Il s'agit d'une aide mutuelle. Les industriels avaient tous des tubes colorimétriques disponibles pour des mesures instantanées. Un recensement a été effectué pour partager le matériel quand cela est possible.

Les tubes ne sont parfois pas utilisables pour des quantités infinitésimales. C'est pourquoi les canisters ont été développés. Ils permettent des mesures sur un spectre plus large de substances.

Atmo Normandie dispose déjà des stations sur les zones de l'AEPJR avec des canisters actionnables à distance. Ces canisters seront représentatifs de ce qu'il se passe dans le secteur.

La convention met en place à demeure 2 canisters sur la plateforme de Port-Jérôme. Ils sont mis à disposition des entreprises participantes ou du SDIS 76. Cette proximité permettra de prendre des échantillons très rapidement avant

même que l'astreinte Atmo Normandie ne soit mobilisée.

L'astreinte d'Atmo Normandie permet de disposer de nouveaux canisters dans le cas d'un évènement qui durerait.

Les exploitants concernés sont : Esso Raffinage (site hôte), ExxonMobil Chemical France, Tereos, Revima, Oril et Arlanxeo Ealstomères. Esso Raffinage a été choisie comme site hôte en raison de ses pompiers postés 24h/24. Les POI vont être mis à jour afin d'intégrer la procédure opérationnelle.

Atmo Normandie a fourni le matériel spécialisé et l'expertise technique. Les analyses ne sont pas réalisées par Atmo Normandie mais Atmo a identifié les laboratoires qui sont en capacité de les faire. Les frais de prise en charge et d'analyse sont pris en charge par l'exploitant concerné.

La convention est en cours de signature.

Un canister est une bombonne en dépression qui ne nécessite pas de pompe pour être mise en œuvre. C'est un matériel robuste qui nécessite une maintenance tous les 3 mois ce qui est prévu dans la convention. Il faut que le vide présent dans la bombonne soit suffisant pour aspirer l'échantillon au moment voulu.

Atmo Normandie peut remplacer les 2 canisters utilisés sous 24 heures ce qui permet de renouveler les prélèvements.

Le matériel est inerte au COV ce qui garantit une bonne conservation de l'échantillon.

Pour les produits non stables, le canister ne peut y répondre. Il faut se tourner vers d'autres techniques. C'est le cas des gaz inorganiques et les dioxines. Il existe alors d'autres techniques mieux adaptées.

Ce dispositif permet d'avoir des prélèvements immédiats sur les sites industriels. Le temps de réaction en est réduit.

Sébastien LE MEUR, Atmo Normandie, poursuit la présentation. Les canisters ont été choisis pour faire des prélèvements même si la solution ne permet pas de prélever et mesurer tous les polluants gazeux présents dans l'air ambiant. Néanmoins, elle permet de couvrir un large spectre dans le cadre de l'instruction qui portait essentiellement sur les COV y compris des composés odorants.

Les composés soufrés se dégradent très rapidement dans l'air ambiant et c'est aussi le cas dans ce genre de système même s'ils sont traités pour éviter les dégradations. Ces composés ne peuvent donc pas être gardés très longtemps.

Il n'existe pas aujourd'hui de système qui conserve de manière intacte tous les composés pendant plusieurs mois.

Les composés particuliers ne sont pas prélevés avec ce type de système. Le matériel est bien adapté au premier incident de 2013 de Lubrizol, c'est-à-dire pour les composés gazeux et odorants. L'instruction n'avait pas été établie pour un incendie. Pour prélever la phase poussière, une solution alternative devra être trouvée.

Néanmoins ces canisters ont pu être déployés lors d'incendies afin de prélever la phase gazeuse.

Les canisters sont sous vide. L'entretien consiste à renouveler le vide d'air et s'assurer que ce vide n'a pas été souillé par une voie d'air. Il ne faut pas qu'ils soient souillés car les analyses peuvent porter sur des traces de polluant. Auparavant, c'est l'AASQA de Rhône Alpes qui se chargeait de cette mise sous vide. Compte tenu du nombre de canisters en cours de déploiement sur la région Normandie, cette solution n'est pas viable. Atmo Normandie est en train de déployer un système de nettoyage des canisters et de mise sous vide pour les remettre aux industriels et aux pompiers qui sont équipés depuis longtemps.

Afin de répondre aux sollicitations des industriels et des pompiers du SDIS, Atmo Normandie a dû s'organiser. L'association a déployé une triple astreinte afin de faire face aux demandes dans le cadre d'incident 24h/24 : direction (7 personnes), prévisionnistes (ingénieurs études qui modélisent la situation pour définir les lieux les plus adaptés pour des prélèvements) et technique (mise à disposition de nouveaux canisters). Un nouveau poste vient d'être créé chez Atmo Normandie à la gestion des incidents industriels pour développer l'approche et installer de nouveaux matériels.

D'autres conventions sont en cours avec Atmo Normandie : Synerzip LH (Le Havre), Syngenta et Nufarm (Eure) et le SDIS de la Manche (suite à un feu de l'été 2020). Le SDIS 76 a été pionnier dans cette opération.

Vanina NICOLI ajoute qu'il est nécessaire que ces dispositifs soient bien coordonnés et qu'il existe une bonne connaissance des partenaires et des matériels par les uns et les autres.

3. BILAN DES SYSTEMES DE GESTION DE LA SECURITE 2019, JEAN PHILIPPE PETIT, AEPJR

- **Bilan global des entreprises Seveso seuil haut**

L'ensemble du bilan a été transmis au préalable de la réunion aux membres de la CSS de Port-Jérôme.

Ce bilan concerne 6 entreprises classées Seveso seuil haut de la plateforme.

L'engagement des entreprises Seveso est de contenir tous les nouveaux périmètres de danger identifiés dans l'environnement proche sans impacter les populations proches selon 6 thématiques : bruit, odeurs, surveillance de l'air, surveillance de l'eau, prévention sécurité et sûreté.

Au total, la somme des investissements s'élève à 25,2 M€ pour réduire les risques à la source.

En terme d'activité réglementaire, elle reste soutenue en 2019. La DREAL Normandie a réalisé 37 inspections sur l'ensemble des entreprises Seveso seuil haut. 3 thématiques sont étudiées :

- Réglementaire : vérification que les études de dangers sont à jour, inspections détaillées sur les arrêtés préfectoraux
- Organisation et incident : retour d'expérience d'évènements significatifs, contrôle sur la mise en œuvre du POI avec déclenchement inopiné, contrôle et suivi des MMR (mesures de maîtrise des risques)
- Environnement : contrôle des tours aéro réfrigérantes, émissions de COV, instructions environnementales européennes, canalisation de transport et équipements sous pression ...

Les entreprises sont contrôlées de différentes manières : en auto surveillance ainsi que par des contrôles inopinés de l'administration.

Les études de dangers correspondent à la cartographie des risques industriels que chaque exploitant doit tenir à jour sur une base quinquennale.

Nathalie VISTE explique que les MMR sont intégrées dans les études de dangers, les exploitants mettent en évidence des mesures techniques qui permettent de prévenir ou contrecarrer une situation dangereuse. Lors de ces visites, l'inspecteur a pour mission de vérifier l'aspect documentaire (temps de réaction, technique utilisée ...) mais aussi de tester des éléments sur le terrain (comme tester un arrêt d'urgence ou un détecteur associé à un rideau d'eau). Il s'agit de vérifier que les procédures élaborées par l'exploitant sont bien testées. Un test qui n'aurait pas apporté la garantie du bon fonctionnement des MMR doit être corrigé avec la mise en place d'une solution. L'inspecteur regarde également les cas de défaillance des MMR et les mesures compensatoires mises en œuvre par l'exploitant pour qu'il y ait toujours une sécurité opérationnelle. Les MMR sont des « super » barrières de sécurité sur lesquelles la DREAL Normandie portent une attention particulière, de leur élaboration, au test jusqu'à la réparation.

En 2019, les POI, pour des incidents sans effet sur l'extérieur, ont fait l'objet de 30 exercices. Ils permettent de tester le matériel et les organisations. 4 sites n'ont pas eu à déclencher de POI (Cabot Carbone, Arlanxeo Elastomères, Tereos et Primagaz). 4 POI ont été déclenchés par la plateforme pétrochimique ExxonMobil et Esso Raffinage.

La mise en œuvre des moyens de lutte contre le sinistre se fait en interne pour ExxonMobil et Esso Raffinage car Esso est un site autonome. Il n'y a pas eu en 2019 d'appel à l'aide d'urgence. Les échelons de reconnaissance du SDIS sont invités afin de continuer à travailler ensemble. Les agents de la DREAL Normandie peuvent assister aux exercices POI à leur convenance.

En matière de formation, les efforts sont essentiellement portés sur la prévention et le traitement des accidents majeurs. Entre 2018 et 2019, le nombre de personnes formées est en forte augmentation de l'ordre de 27%.

En termes d'heures, on relève 7% de formation en plus que sur 2018. Les grands thèmes portent sur les plans de prévention, permis de travail, secouriste du travail, reconnaissance des risques majeurs et risque chimique, lutte contre l'incendie.

Les accueils sécurité ont concerné près de 5 000 personnes.

Les montants des investissements pour la réduction des risques et des nuisances en 2020 s'élèvent à 18M€.

Ils portent là aussi sur 4 grands thèmes :

- Réglementaire :
 - Lutte contre l'incendie,
 - Notice de réexamen des études de dangers, interface avec la DREAL suite à visite d'inspection
 - CO2 (thématique croissante dont on parlera prochainement) et butadiène en partenariat avec Atmo Normandie (surveillance environnementale mutualisée)
- Environnement : intégration avec les communautés pour les sensibiliser et montrer que les industriels sont attachés à la protection et à l'intégration dans leur environnement (performance des stations d'épuration, optimisation énergétique ...). Les sites s'attachent à diminuer leur empreinte carbone.
- Prévention des risques : fiabilité des réseaux incendie, amélioration des appels d'urgence ...
- Sécurité du personnel : la notion de sécurité intégrée est de plus en plus prégnante en partenariat avec des instituts comme d'ICSI. Il s'agit d'intégrer la sécurité avec les processus en vue d'une amélioration vertueuse de la sécurité (équipement, système puis comportement humain) pour arriver à la performance absolue en matière de sécurité du personnel.

Ce bilan témoigne de tout ce qui est fait dans le domaine de la sécurité mais aussi pour s'intégrer en tant que site industriel au sein des communautés. L'AEPJR œuvre particulièrement à l'intégration des entreprises dans leur environnement, en faisant connaître l'industrie et les risques associés. Il s'agit d'engager les populations en tant qu'acteur local de la sécurité. Ce n'est pas au moment des incidents que les populations doivent découvrir qu'elles habitent à proximité d'installations industrielles en opération.

De nombreuses actions portent aujourd'hui sur le CO2, l'énergie fatale et la surveillance de l'air.

Les industriels sont fortement engagés pour faire connaître l'industrie au sens large auprès des élus, des communautés et des collégiens avec des visites d'entreprises.

De plus en plus, l'AEPJR souhaite valoriser le tissu industriel et l'engagement des industriels auprès des populations.

Germinal LANCELIN s'interroge sur les études de dangers et notices de réexamen. Les CSSCT sont associés à leur élaboration et elles font des remarques et recommandations. Il se demande si ces observations ont une valeur ajoutée pour la DREAL Normandie.

Pour Nathalie VISTE, ce sont des points intéressants car ils font référence à la vie quotidienne de l'industrie. Les opérateurs peuvent avoir connaissance de dysfonctionnements récurrents sur une MMR sans solution trouvée. Il s'agit là d'un cas extrême mais cela veut dire qu'il y a des choses à dérouler et pour la DREAL cela démontre que quelque chose ne fonctionne pas sur l'ensemble du SGS.

Germinal LANCELIN fait part du souhait des salariés de retour de la part de la DREAL Normandie suite aux observations formulées.

Nathalie VISTE ajoute que cela ne remet pas en cause les conclusions de l'étude de dangers par contre cela peut être une entrée en terme d'inspection.

Marc GRANIER tient à souligner les efforts des industriels en matière de financement mais aussi organisationnelle et de communication.

Luc SAUVAGE demande des explications sur la diapositive des formations : il y a plus de personnes formées pour moins d'heures de formations.

Jean Philippe PETIT explique qu'il n'y a pas de temps de formation par personne. La formation a beaucoup évolué et s'est améliorée. ExxonMobil a remis à plat son accueil sécurité pour passer de 2h30 à 1h15. Le temps a été réduit mais la nouvelle approche a un impact plus efficace : anciennement sous forme de PowerPoint la formation est maintenant sous forme de petits films d'animation sur tablette pour un même niveau de formation.

Marc GRANIER souligne que la moyenne passe de 10 à 9h ; la baisse reste à la marge.

Vanina NICOLI demande à ce que des éléments qualitatifs soient ajoutés pour montrer l'efficacité de l'effort de formation qui est consenti par les industriels.

Nathalie VISTE signale que le nombre de visites par la DREAL Normandie semble faible, il sera remis à jour. Le document sera mis à jour avant un nouvel envoi aux membres.

4. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PPI DE PORT-JEROME, PAR LUDIVINE BLOQUEL, SIRACED PC

- **Exercice PPI du 3 décembre 2020**
- **Nouvelle plaquette PPI par un représentant de Caux Seine aggro**

Le PPI a été mis à la consultation des services du 28/02/20 au 28/04/2020. Les remarques ont été intégrées pour la plupart. Le PPI deuxième version a été mis à la consultation du public du 24/08/20 au 24/09/20 dans les mairies des communes concernées. Des registres sont toujours en attente de retour (3 registres sur les 12). Il n'y a eu pour l'instant qu'une seule remarque qui n'a pas porté sur le PPI proprement dit mais sur les POI et le risque incendie ; elle ne sera pas intégrée au nouveau PPI.

Un arrêté sera ensuite proposé à la signature du préfet pour fin octobre début novembre. Le PPI sera diffusé aux différents services juste avant l'exercice afin qu'il soit utilisé. Néanmoins, lors du retour d'expérience, il sera possible d'intégrer les remarques ou améliorations.

Initialement prévu en juin 2020, l'exercice est programmé le jeudi 3 décembre 2020 sur une demi-journée. Cette journée a été choisie afin de faire jouer les écoles, les entreprises riveraines, les commerces et ainsi le maximum de personnes.

L'évènement débutera au sein d'ExxonMobil dont le périmètre toxique majorant est de 3,3km.

3 groupes de travail se sont réunis et ont pris les orientations suivantes :

- Scénario : toxique, implication de la population, participation des radios conventionnées qui diffusent les consignes de sécurité, mise à l'abri (entreprises riveraines, écoles), moyens de secours visibles sur le terrain, réseau de sirènes (POI et PPI), météo réelle du jour, pas de pré-positionnement des moyens (alerte testée en réel), Le cell-broadcast, ayant fait l'objet d'une réflexion de la part de la communauté d'agglomération Caux-Seine-Agglomération et des services de l'Etat, ne pourra, toutefois, pas être utilisé comme outil d'alerte pour l'exercice. A défaut de l'outil d'un point de vue technique, Vanina NICOLI souhaite, néanmoins, que l'alerte soit jouée auprès d'un échantillon de population en configuration cell-broadcast. Il sera donc demandé à des populations volontaires de leur fournir leur numéro de téléphone pour leur transmettre des messages similaires à ceux qui auraient été envoyés avec un cell broadcast. Les services préfectoraux pourront ainsi travailler avec eux a posteriori sur la manière dont ils ont compris l'information reçue, ce qu'ils en ont compris et ce que cela a généré comme émotion chez eux ... Ce travail devra dans tous les cas être réalisé lorsque l'outil sera opérationnel. La question du moment le plus opportun pour l'envoi des messages est également important.

Dominique BRULIN note que le cell broadcast sera particulièrement utile pour les visiteurs.

Vanina NICOLI explique que le cell broadcast peut potentiellement toucher tout le monde, tout autant que l'outil est disponible. Il est néanmoins possible de travailler dès maintenant sur le contenu et la temporalité des messages.

- Communication : un plan de communication a été élaboré afin de préparer les populations à l'exercice : affichage large, communiqué de presse
Des réunions préalables sont réalisées par catégorie de public pour annoncer l'exercice et inviter la population à participer : entreprises riveraines, éducation nationale ...
Une évaluation de la perception de la population est envisagée post exercice via un questionnaire numérique et un format papier.
Une réunion publique est organisée le 9 novembre 2020², ses contours sont à préciser notamment dans le cadre de crise sanitaire.
Autres éléments de communication : animation des réseaux sociaux (avant et pendant l'exercice), réalisation d'une pastille vidéo pour utilisation sur les réseaux sociaux par Caux Seine aggro.

² Cette réunion a été annulée en raison du reconfinement imposé par le gouvernement dans le contexte sanitaire de la Covid 19.

- Et bouclage routier : il sera réalisé par les forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie et police municipale intercommunale). Il sera adapté à la météo et ne concernera donc pas tous les axes. Il sera également limité dans le temps afin de ne pas impacter durement l'économie locale.
Le bac de Seine sera arrêté mais le trafic de Seine sera poursuivi. Néanmoins, le grand port maritime s'entraînera fictivement à bloquer le trafic fluvial.
Les barrières de la RD 110 seront mises en œuvre. L'ensemble des postes de commandement seront créés dont celui des communes qui souhaiteraient déclencher leur PCS. L'enjeu sera de coordonner l'ensemble de ces postes de commandement.

La brochure PPI est élaborée en concertation avec les industriels concernés, les services de l'État et Caux Seine agglo. Il appartient aux communes de la mettre à disposition de la population. Des exemplaires seront mis à disposition des communes concernées qui sont chargées de les distribuer à leur population.

Cette brochure est réalisée dans le même esprit que celles concernant les autres PPI de Seine-Maritime afin qu'il y ait un message et une forme commune aux différents territoires industriels du département.

Un magnét complète la brochure avec les bons gestes à avoir en cas d'alerte.

Dominique BRULIN demande si le PPMS sera déclenché dans les écoles ?

Ludivine BLOQUEL précise que l'éducation nationale fait partie des groupes de travail. Les écoles seront invitées à participer à l'exercice.

Annie LEROY demande ce qu'il se passe quand un touriste arrive dans le périmètre du PPI alors que ce dernier est déclenché.

Ludivine BLOQUEL explique que l'information sera affichée sur des panneaux à messages variables autoroutiers et du département sur un périmètre plus large que le périmètre du PPI pour indiquer la tenue de l'exercice ce jour-là. L'accès à la zone sera interdit sur certains axes. Les sirènes d'alerte seront déclenchées et donc audibles dans la zone. Les radios dont France bleu participeront à l'exercice. L'ensemble de la zone et notamment son économie ne pourra pas être figée. Les touristes et gens de passage seront impactés. L'enjeu est à prendre en compte quel que soit le motif de leur présence. Le cell broadcast permettra à terme, de traiter cette question.

Marc GRANIER ajoute que la puissance du cell broadcast est justement d'informer toute personne située dans un certain périmètre.

Vanina NICOLI précise que, certes, système ne pourra pas être utilisé lors de l'exercice, mais qu'un test sera nécessaire quand la technologie sera disponible pour s'assurer de son bon fonctionnement et de la bonne perception de l'envoi de ces messages.

Roger BERGOUGNOU revient sur l'importance du message avec le cell broadcast car la population souhaite souvent avoir plus d'informations que ce qu'elle a reçu.

Vanina NICOLI explique que c'est pour cela qu'elle a demandé à ses services de travailler sur le contenu des messages et sur le moment où il est envoyé afin de se concentrer sur l'appropriation de la technologie une fois disponible. C'est un système sidérant qui s'impose aux téléphones portables même en silencieux. Il nous faudra nous habituer au caractère « agressif » du dispositif.

Michael LEBARON demande si des informations par voie radiophonique sont prévues. Ludivine BLOQUEL confirme que les radios France Bleu et Tendances Ouest participeront grâce aux conventions établies avec la Préfecture.

Michael LEBARON ajoute que lors de la CSS du Havre, des réserves ont été émises sur la publicité faite à la population sur les enquêtes publiques : la voie de presse ne suffit pas aujourd'hui pour informer la population des enquêtes publiques. Les gens lisent de moins en moins de journaux. Il s'interroge sur l'utilisation des radios, des publications des communes et intercommunalités ... Il regrette qu'il n'y ait qu'une seule observation en particulier autour du territoire de Port-Jérôme où le sujet est important.

Vanina NICOLI ajoute que lors du questionnaire adressé à la population après l'exercice, une question pourrait être posée sur la connaissance de l'enquête publique afin d'évaluer les vecteurs de communication que la population souhaiterait utiliser pour y participer. Dans les deux CSS, ce sont des préoccupations qui commencent à s'imposer. Il n'est pas normal qu'il y ait si peu de retour sur les enquêtes publiques dont le succès est relatif.

5. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PPRT DE PORT-JEROME

• Mode doux, état d'avancement présenté par Benoit SILVESTRE, Département de la Seine Maritime

Ce dossier est un point récurrent à de nombreuses séances de la CSS. La fermeture de la RD 110 au trafic empêche les cyclistes autres que ceux qui souhaitent aller aux usines d'emprunter la voie. Le PPRT prévoit la réalisation d'un aménagement de substitution.

Le long de la RD 81, l'installation est simple et les études sont réalisées. Il réside, toutefois, une difficulté au niveau du pont rail mais un passage par la zone d'activités du Mesnil solutionnerait ce problème. Par contre l'environnement est très roulant, pour les cyclistes qui se retrouveraient le long des accotements de la RD 81. Les projets en cours (déplacement de la station à carburants, requalification de la RD 173 et du giratoire RD81/RD173) intègrent l'installation d'une portion pour les vélos.

Du fait de son caractère très routier une variante est à l'étude. Elle passe par la RD 373 et son principal atout est de passer par le centre bourg de Port-Jérôme sur Seine. Il s'agit d'une proposition des élus de Caux Seine agglo.

Cette variante est déclinée en 3 cas :

- Fermeture partielle de la RD 173 afin libérer de l'espace pour les vélos
- Mise en sens unique de la totalité de la RD 173
- Installation d'un aménagement de part et d'autres de la chaussée

En règle générale, le Département ne privilégie pas la fermeture partielle ou totale de voiries en pareil cas qui aurait des impacts sur les voies connexes. Les élus doivent à présent prendre rapidement une position afin de développer la suite du projet.

Lors de la CSS de juin 2019, le Département avait fait la proposition d'un aménagement non continu sur l'ensemble du linéaire. Des membres de la CSS avaient indiqué que l'absence d'aménagement entraînerait l'absence de trafic vélo qui n'a pas été constaté comme existant par le Département.

Des études complémentaires ont donc été menées pour implanter un site propre tout le long de la RD 173.

Il y a peu de contraintes topographiques. La contrainte particulière est l'occupation dans le sous-sol par des canalisations multiples enterrées notamment dans les espaces enherbés qui bordent la voie.

Par ailleurs, le bornage foncier n'est pas clair car non régularisé. On se trouve en présence de domaine public de l'État, le GPMR, le Département ... La situation actuelle de la RD 173 n'est pas celle lors de sa création au cadastre. Il est donc difficile aujourd'hui de faire un aménagement sans en connaître le gestionnaire. Un bornage contradictoire doit donc être réalisé en particulier au niveau des domaines publics.

Vanina NICOLI souligne que ce projet pourrait être l'occasion de régulariser la situation.

Compte tenu de ces contraintes, il serait possible d'implanter une installation en site propre pour aller du bac jusqu'au premier giratoire de Lillebonne dans le même esprit de ce qui existe actuellement le long de la RD 110.

La chaussée dispose de part et d'autre d'une bande d'arrêt d'urgence avec un arrêt strictement interdit. Elle ne sert qu'en cas d'urgence absolue pour l'intervention des secours. Par ailleurs, le terre-plein central est franchissable. Les secours pourraient donc circuler aisément.

Deux familles de solutions pourraient être réfléchies :

- Dans une logique d'urgence impérieuse, c'est-à-dire déclenchement du PPI, avec une occurrence faible, l'installation d'une piste sur l'une des 2 bandes d'arrêt d'urgence, avec un sens à définir, piste cyclable interdite à tout véhicule sauf secours en cas d'urgence.
- Ou une répartition de part et d'autre de l'aménagement et maintien d'une bande tampon entre la piste cyclable et la voie. Les véhicules de secours peuvent l'emprunter à cheval sur la bande tampon et la piste.

Cette seconde solution est préférée car les vélos circulent à sens inverse immédiat de la voie roulante.

Les accès aux entreprises ne sont pas modifiés car on occupe la bande d'arrêt d'urgence.

Germinal LANCELIN remarque que de nombreux camions cherchent leur chemin sur la zone malgré toute la signalisation qu'il peut y avoir. Il est à craindre qu'un rebord peu haut ne les dissuade pas à s'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence. La cohabitation ne peut être envisagée avec les cyclistes.

Benoit SILVESTRE explique qu'actuellement, l'arrêt est strictement interdit sur la bande d'arrêt d'urgence. Le marquage est effacé par endroit. Mais il n'y a pas de mouvement de giration à chaque entrée et sortie d'usine. En remettant du marquage, le fonctionnement normal devrait être rétabli.

Vanina NICOLI suggère qu'un effort de communication soit réalisé par les entreprises de la zone auprès des poids lourds se rendant sur site. Il s'agit aussi de s'assurer que les opérateurs GPS pointent bien vers les entreprises. Il lui semble préférable d'avoir une circulation dans les deux sens en terme de gestion de la route et de compréhension de la répartition des flux. Il peut être perturbant d'avoir des vélos qui arrivent à contre sens.

Maritxu PENEZ propose qu'une réunion spécifique soit organisée avec le Département, les entreprises riveraines, le SDIS 76 et les collectivités. Benoit SILVESTRE accepte qu'une réunion soit organisée même si le Département étant gestionnaire, il peut aussi prendre des décisions sur le fonctionnement de ses voies.

Vanina NICOLI confirme que cela permettra à chacun de s'exprimer et faire remonter des points d'attention ou des difficultés qui lui sont propres.

6. POUVOIR DE POLICE DU MAIRE ET GESTION DE CRISE DE SECURITE CIVILE, PAR LUDIVINE BLOQUEL, SIRACED PC

Le département de Seine Maritime est concerné par de nombreux types de risques majeurs. Le panel d'évènements potentiels est vaste.

Pour répondre au mieux à l'ensemble de ces risques, il existe une chaîne d'organisation des secours : le Maire est le premier maillon de la chaîne opérationnelle. Il est en effet le premier à prendre la casquette des opérations de secours avec le plan communal de sauvegarde qui est un outil qu'il a et qu'il peut mettre en œuvre. Toutes les communes soumises à un PPI ont cette obligation. Le Siraced PC encourage l'ensemble des collectivités de l'intérêt d'élaborer son PCS.

Lorsque l'évènement est important, le préfet de département prend la direction des opérations de secours en s'appuyant sur le dispositif ORSEC qui comprend plusieurs annexes déclinant les situations de risques. Le PPI de Port-Jérôme fait partie du dispositif ORSEC.

Lorsque les moyens départementaux ne sont pas suffisants, le préfet peut solliciter les moyens de la zone de défense. La Seine-Maritime fait partie de la zone de défense ouest.

Il y a une autorité unique de décision : le DOS est soit le maire, soit le préfet. Quand le préfet prend la direction des opérations, le maire continue de participer à la chaîne opérationnelle, pour ce qui relève de sa compétence, notamment, la protection de sa population.

Les Maires sont alertés par Gala, un moyen d'alerte en masse. Il existe également une ligne dédiée aux Maires, en préfecture. Il s'agit d'une évolution post Lubrizol. Cette ligne a été réactivée depuis le début de la crise sanitaire.

Un numéro vert à l'attention du grand public peut, par ailleurs, être activé lors d'évènements majeurs.

Les industriels ont, également, une ligne dédiée à la Préfecture. Ils vont très prochainement pouvoir alerter les services de l'État par voie électronique et non plus par fax.

Jean Philippe PETIT souligne cette grande avancée.

Une circulaire a été adressée au maire le 30/07/20 afin de leur rappeler les grands principes de la gestion de crise, notamment, leurs prérogatives en matière de pouvoir de police l'articulation entre le rôle du maire et celui du préfet. Il

est également fait mention de la spécificité des accidents industriels avec la participation du directeur des opérations internes (industriel). Lors d'un événement industriel, même avec un déclenchement de POI, le maire a sa place dans le dispositif et doit être informé de l'évènement industriel quand bien même l'industriel gère totalement l'incident.

Lorsque l'industriel ne peut plus faire face seul, et qu'il fait appel aux secours publics. Le maire devient le directeur des opérations de secours.

Il existe de nombreux outils d'information préventive comme les DICRIM dans l'objectif d'améliorer la culture du risque de nos concitoyens.

Vanina NICOLI explique qu'il est important que les nouvelles équipes municipales aient une information complète. C'est un accompagnement naturel réalisé dans le cadre de la CSS. Si cela amène des remarques après lecture du document, les services de l'État peuvent y répondre.

Marc GRANIER estime que la formation des élus est primordiale comme l'ont démontré les carences lors de l'incendie Lubrizol et Normandie Logistique en septembre 2019. Les élus ne sont pas forcément réélus ; quand ils sont nouveaux ils découvrent le sujet. Quant à ceux qui sont reconduits, ils doivent se tenir à niveau. Cette formation devrait être systématique et imposée à tous les nouveaux élus.

Vanina NICOLI confirme qu'il faudrait un système qui permette de valider ces formations.

Roger BERGOUGNOUX prend la parole en tant que Maire de Lanquetot. Il remercie le Siraced PC pour cette présentation claire. Néanmoins, pour en avoir parlé avec eux, ses collègues ne sont pas au fait de leurs responsabilités de sauvegarde de la population. Il faut leur rappeler que si l'évènement dépasse les limites de l'entreprise, le seul habilité à activer le PPI est le préfet. Le maire peut en faire la demande, mais c'est le préfet qui décide.

Vanina NICOLI rappelle que si l'incident nécessite que le préfet devienne le DOS, il n'en demeure pas moins que le maire ne doit pas s'affranchir de ses prérogatives.

Annie LEROY demande s'il y a une association de cyclistes sur Lillebonne comme il en existe sur Le Havre. Elle pourrait être consultée dans le cadre du projet en cours.

Vanina NICOLI confirme que les cyclistes doivent en effet rallier les deux secteurs, du Havre et de Port-Jérôme, les deux zones ne sont pas hermétiques.

Sans question complémentaire, Vanina NICOLI clôt la séance et donne rendez-vous pour la prochaine CSS début 2021.

Annexe : Bilan des actions à déployer dans le cadre du PPRT de Port-Jérôme

Situation au 06/07/2020

	Délais	Échéance	07/08/2018	Financement
Expropriation et déconstruction du garage Dutot	-		Terminé juillet 2018	Etat, collectivités, industriels Seveso
PMA AE à l'exception des activités sans fréquentation permanente, entreprises en zone grisée, rouge, et bleu foncé	5 ans	07/08/2019	37% réalisé, 54% en cours	Exploitant des activités économiques
Panneaux d'information préventive sur les risques technologiques	1 an	07/08/2015	Réalisé 2015	Communes Lillebonne et Port-Jérôme sur Seine
Matérialisation des zones grisées soit par une clôture soit par des panneaux d'information préventive sur la présence des risques (tous les 100 m)	3 ans	07/08/2017	En cours	Industriels
Signalisation TMD	1 an	07/08/2015	En cours, commande à venir	Gestionnaire de voirie
Panneaux de police « sens interdit sauf desserte entreprises et transports exceptionnels »	2 ans	07/08/2016	Réalisé 02/2019	Gestionnaire de voirie
Mode doux RD 110 excepté les accès des entreprises desservies sur cette voie	5 ans	07/08/2019	Lié à la sécurisation RD 173, RD 81	Gestionnaire de voirie
Mode doux RD 173, RD 81 – aménagements sécurisés	5 ans	07/08/2019	Etudes en cours	Gestionnaire de voirie
Barrières dynamiques pour interruption rapide de la circulation	3 ans	07/08/2017	En cours, mise sous tension à venir	ExxonMobil
Stationnement en accotement et sur le parking situé près de la zone d'attente du bac	-		Discussions en cours	Gestionnaire de voirie

Synthèse réalisée par Caux Seine agglo, service risques majeurs
risques@cauxseine.fr